

# CARTE D'IDENTITE

## **IMPORTANT : FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS**

**La carte d'identité doit être en cours de validité pour sortir du territoire national.**

## **DEMANDE MAJEURS (VALABLE 15 ANS)**

**SUR RENDEZ-VOUS : 01 64 66 24 24**

### **1ère demande**

- Copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (en original) ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Filiation : connaître la date et le lieu de naissance de vos parents
- 1 photo d'identité en couleur datant de moins de 3 mois répondant aux normes européennes : taille du visage de 32 mm à 36 mm (expression neutre, bouche fermée, de préférence sans lunettes, le visage et les oreilles doivent être dégagés de toutes mèches de cheveux (barrettes, piercing...)).  
**(sans annotation au dos)**
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture EDF, téléphone, portable, quittance de loyer, attestation d'assurance logement, original, dernier avis d'imposition...) justificatifs dématérialisés acceptés.
- Livret de famille ou acte de mariage (uniquement pour les femmes mariées).
- Pour les femmes divorcées souhaitant conserver le nom d'époux, il est nécessaire d'apporter le jugement ou une attestation sur l'honneur signée par l'ex-mari.

### **Majeur hébergé chez ses parents ou autre : (qui ne possède pas de justificatif de domicile à son nom, tels que facture de téléphone portable ou avis d'imposition) :**

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement rédigée par l'hébergeant

### **.IMPORTANT :**

- Pour les personnes nées à l'étranger: présenter le décret de naturalisation, ou le CNF (Certificat de nationalité Française), ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Pour les personnes nées en France de parents nés à l'étranger ; présenter le CNF (Certificat de nationalité Française) ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).

## **RENOUVELLEMENT**

**Si votre carte d'identité a été délivrée à partir de janvier 2004 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après sa date d'expiration.**

- L'ancienne carte + sa photocopie
- Pour une CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans, fournir les documents ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du justificatif de nationalité.
- En cas de vol apporter la déclaration de vol (à remplir au commissariat) +25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo (carte vitale, permis de conduire, pass navigo...) + passeport valide ou acte de naissance
- En cas de perte déclaration de perte à remplir en mairie au dépôt du dossier + 25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo (carte vitale, permis de conduire, pass navigo...) + passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou acte de naissance.

**Nous ne vendons pas de timbres, s'adresser au bureau de tabac, au Trésor Public.**

**Tout dossier incomplet ne pourra être accepté**

**Fermeture du service le lundi matin**